

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021 – 18 H 30

Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire, dans le respect des gestes barrières, les membres du Conseil Municipal se sont réunis ce 10 décembre 2021 à 18 h 30 dans la salle des fêtes de Pernes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 décembre 2021 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etai^ent présents : Mme JANSOONE-CZAJKA, M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN, M. DELERUE, Mme BRUYANT, M.M. DELECOURT, BLARINGHEM, Mmes AFANASJEW, BUGNON, M. LALLOYER, Mmes PINTO, BELVAL, M.M. CARDON, JAZWIECKI, Mme HEMERY, M.M. WAGON, LAMBERT (arrivé à 18h53).

Absents excusés : M.M. DOOLAEGHE, JOSSIEN (procuration à M. JAZWIECKI).

Participaient à la réunion : Daphné KAJ, secrétaire de mairie, Sabine MUCHA, agent de gestion administrative, Pauline MAYEUR, assistante de gestion comptable et RH, 1 journaliste.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW qui accepte la fonction ; elle sera assistée de Pauline MAYEUR en qualité d'auxiliaire.

Madame le Maire ouvre la séance et précise que le Conseil Municipal est diffusé en live sur Facebook puis que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Installation d'un nouveau conseiller suite à la démission d'une conseillère municipale.

Par courrier en date du 13 octobre 2021, Madame Sophie DONNAINT, conseillère municipale a présenté sa démission. Conformément aux articles L 270 du Code Electoral et L 2121-4 du CGCT, Mme DONNAINT étant élue sur la liste « Pernes, notre Ville », le suivant de la liste M. Noël LAMBERT est installé dans ses fonctions de conseiller municipal et a été convoqué à la présente réunion de conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette modification.

Suite à la démission de Mme DONNAINT et à l'installation de M. Noël LAMBERT, il y a lieu de modifier le tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil Municipal, selon les conditions fixées par délibération du 11 juin 2020.

Une délibération est nécessaire pour la mise à jour du tableau des indemnités.

POUR à l'unanimité.

Consécutivement à la démission de Mme Sophie DONNAINT, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions dont elle faisait partie :

- Affaires sociales, solidarité, personnes âgées,
- Fêtes et cérémonies,
- Vie associative, commerce, artisanat, communication.

Il est proposé d'inscrire M. Noël LAMBERT au tableau de composition des dites commissions.

Les membres du Conseil Municipal sont POUR à l'UNANIMITE sur ce principe de remplacement.

Démission d'une élue – Election des élus au CCAS

Suite à la démission de Mme Sophie DONNAINT, en date du 13 octobre 2021, membre élu du conseil d'administration du CCAS, il y a lieu, en raison de l'absence de candidat restant sur les listes, de procéder à une nouvelle élection par le conseil municipal de l'ensemble des membres élus.

Le Conseil Municipal doit procéder au vote à bulletin secret. L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Deux listes sont proposées :

Sont élus :

Hélène MERLIN, Evelyne BRUYANT, Gérard DELECOURT, Stéphanie BUGNON, Pascale AFANASJEW, Ludivine HEMERY.

Assurances statutaires.

Les contrats d'assurances statutaires (agents titulaires CNRACL et IRCANTEC) signés en 2017 arrivent à leurs termes le 31 décembre 2021.

Des demandes de devis ont été effectuées auprès de 3 assureurs.

C'est le CDG62, dans le cadre d'un contrat de groupe, qui propose les meilleurs tarifs pour des garanties d'assurances équivalentes sans pour autant retenir les charges patronales, ce qui engendrera une baisse de la cotisation annuelle.

Les taux de cotisations et les frais de traitement des dossiers sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Pour adhérer au groupement proposé par le CDG62, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme le Maire à signer les bons de commandes ainsi que la convention d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2022 et tous documents s'y afférents.

POUR à l'unanimité.

Aménagement de 2 plateaux ralentisseurs sur la RD916 rue de Saint-Pol. Convention d'entretien entre la Commune et le Département.

Monsieur LEWANDOWICZ, adjoint aux travaux, fait lecture du projet de délibération.

POUR à l'unanimité

Compte-rendu de la commission finances et travaux du 7 décembre 2021 : prévision des travaux à venir.

Madame MERLIN donne lecture du compte-rendu en relevant les points présentés en commission :

- TRAVAUX EN COURS

. Rue de Saint-Pol / Cimetière (nouveau) / Ecole Marcel Dollet

PREVISION TRAVAUX 2022.

Investissements :

- pour les travaux inondations,
- pour les travaux sacristie église,
- pour les travaux toiture cantine,
- pour les travaux salles des associations.

FINANCES 2021.

Point sur le suivi budgétaire 2021

Point sur les emprunts.

PROJET TRAVAUX BP 2022

Le coût pour chaque prévision de travaux est présenté aux membres en donnant les possibilités de subventions (DETR – FARDA – Région...).

Les projets ne reçoivent aucune remarque et les membres acceptent ces éléments qui seront présentés au CM du 10/12/2021.

Mme MERLIN revient sur l'attention à porter sur les dépenses à engager ; en effet, le Tribunal Administratif de Lille sur requête de la représentante de Mme PIERRE a demandé à la commune de Pernes de justifier le pourquoi de la non-exécution des travaux dans les délais.

500 € d'astreinte par jour ont été demandés.

Des délibérations sont nécessaires afin de demander les subventions au titre de la DETR et du FARDA pour les travaux projetés en 2022.

POUR à l'unanimité.

Modification de l'itinéraire de Grande Randonnées GR 127.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération.

POUR à l'unanimité

INFORMATION DIVERSES

A. DECISIONS DU MAIRE.

Suite aux délégations qui ont été accordées à Mme le Maire par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation :

- DECISION 4 : tarifs commission des fêtes pour le marché de Noël des 4 et 5 décembre 2021 : droit inscription 20€ et participation sécurité gardiennage 30€
- DECISION 5 : tarifs commission des fêtes pour le marché de Noël : balade en calèche 2€ et restauration 8€
- DECISION 6 : signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec l'association 30 Millions D'amis.
- DECISION 7 : convention de mise à disposition à titre gracieux du bâtiment situé au 42 rue du Guit à Pernes au profit de la CROIX ROUGE.

B. AFFAIRE FRAMMERY / COMMUNE DE PERNES

Mme le Maire rappelle les faits :

En date du 13/04/2021, le tribunal rend son jugement : M. FRAMMERY est condamné

En date du 24/09/2021 : la commune se porte partie civile pour demande dommages et intérêts

En date du 26/11/2021 : M. FRAMMERY n'a pas retiré le recommandé l'informant de la demande de la commune ; le tribunal va délibérer au 28/01/2022 ; le rendu sera transmis 8 jours après.

C. DUERP

Mme MERLIN informe : suite à la réunion du Conseil Municipal du 30/09/2021 et de la réunion du groupe de travail le 12/11/2021, le classeur reprenant tous les documents nécessaires à la prévention / sécurité du personnel communal, a été déposé en mairie par Mme BRASSART, responsable qualité environnement à la CLEF.

D. NOTRE DAME

Mme MERLIN informe : suite à la saisine auprès de la Préfecture de l'UDOGEC62, la commune a transmis, le 20 juillet 2021, les éléments de calcul de la participation forfaitaire proposée selon le coût par enfant à l'école primaire Marcel Dollet (rappel : 350€/élémentaire – 650€/maternelle)..

A ce jour, nous n'avons pas eu de retour de la Préfecture.

E. COLIS DE NOEL.

Mme le Maire informe les membres de la reconduction du colis de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et + ; celui-ci sera distribué le 22 décembre 2021.

F. VOEUX DU MAIRE

Mme le Maire indique que la cérémonie est prévue le 15 janvier 2022.

G. AGENDA

Mme le Maire informe que l'agenda arrivera mi-janvier sous le même format que l'an dernier.

Fin réunion : 19h45